

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de la CREUSE

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS**



N° 316

PUBLIE LE 30 SEPTEMBRE 2016

SOMMAIRE

COMMISSION PERMANENTE DU 23 SEPTEMBRE 2016

1.ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - COMMISSION PERMANENTE DU 22 JUILLET 2016.....	9
---	---

CP-Budget, administration générale, finances

2.FOURNITURE ET LIVRAISON D'ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ POUR LE DÉPARTEMENT DE LA CREUSE.....	12
3.MAINTENANCE, DEPANNAGE, FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIÈCES DE RECHANGE POUR CAMIONS RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS, IVECO ET MERCEDES POUR LE DEPARTEMENT DE LA CREUSE.....	14
4.ALIÉNATION DE L'ANCIENNE GENDARMERIE DE CHÉNÉRAILLES (COMMUNE DE CHÉNÉRAILLES).....	16
5.86ÈME CONGRES DE L'ASSEMBLEE DES DEPARTEMENTS DE FRANCE.....	17
6.DEMANDES DE SUBVENTIONS REPARTITION DOTATION CANTONALE 2016 CANTONS D'AHUN, DUN-LE-PALESTEL, LE GRAND-BOURG, GUERET 1, GUERET 2, SAINT-VAURY ET LA SOUTERRAINE.....	18

CP-Insertion, logement, handicap, famille, enfance

7.SCP D'HLM LA MAISON FAMILIALE CREUSOISE - SUBVENTIONS P.L.A.I OPERATIONS A LA SOUTERRAINE ET SAINT- LAURENT.....	23
8.VENTE D'UN PAVILLON H.L.M CREUSALIS A GUERET.....	24
9.SUBVENTIONS HABITAT "SORTIE D'INSALUBRITE" COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD ET PAYS COMBRAILLE EN MARCHE.....	25
10.PACTE TERRITORIAL POUR L'INSERTION - PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION / FONDS SOCIAL EUROPEEN 2015-2017.....	26

CP-Personnes âgées

11.CONVENTION AVEC LA CAISSE NATIONALE DE LA SOLIDARITE POUR L'AUTONOMIE.....	28
12.REMISE DE DETTES APA A DOMICILE.....	29
13.INSTALLATION DE LA CONFERENCE DEPARTEMENTALE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE (CFPPA) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL.....	30

CP-Education, collèges, sports, patrimoine, culture

14.AIDE A LA MOBILITE DES ETUDIANTS.....	32
15.CLASSES DE MER, DE NEIGE, DE NATURE, D'INTIATION ARTISTIQUE ET SÉJOURS À L'ÉTRANGER.....	33
16.COORDINATION DU DISPOSITIF COLLEGE AU CINEMA.....	34
17.SECTIONS SPORTIVES EN COLLÈGES.....	35
18.FDSH : COLLÈGES DE CROCQ ET DE ST VAURY - EXERCICE 2016.....	36
19.CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES EPLE 2016/2017 : DEROGATION A L'OBLIGATION DE LOGER POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE.....	37
20.CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES EPLE 2016/2017 : CONVENTION D'OCCUPATION	

PRECAIRE AU COLLEGE DE FELLETIN.....	38
21.ANCIEN GYMNASSE DU COLLÈGE DE BONNAT - PRÊT À USAGE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "LA BOULE BONNACHONNE".....	39
22.VALLÉE DES PEINTRES ENTRE BERRY ET LIMOUSIN - ETUDE DE PRÉFIGURATION D'UN SCHÉMA DE SIGNALÉTIQUE DE L'OFFRE TOURISTIQUE.....	40
23.PLAN DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE.....	41
24.DEMANDES D'ADHÉSION 2016 - AFFAIRES CULTURELLES.....	42
25.SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES - SPORT.....	43

CP-Développement économique, agriculture, services, tourisme

26.POLITIQUES TERRITORIALES.....	45
27.DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE - CHANGEMENT DE LA FORME JURIDIQUE D'UN ETABLISSEMENT.....	47
28.SERVICE DE REMPLACEMENT AGRICOLE.....	48
29.CHEQUES-INSTALLATION.....	49
30.ACHAT DE MATÉRIEL EN CUMA, PROGRAMMATION 2016.....	51
31.SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES - FONCTION 9 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (SECTEUR AGRICOLE).....	52
32.SUBVENTION DEPARTEMENTALE - FONCTION 9 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (AUTRES SECTEURS).....	53

CP-Infrastructures, numérique, transports

33.CONVENTION D'OCCUPATION DU SITE DU "MAUPUY" COMMUNE DE SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS.....	55
34.ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 14 - AMÉNAGEMENT DE TALUS CONFORTATIFS (COMMUNE DE CHAMPSANGLARD) - ACQUISITIONS FONCIERES.....	56
35.ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 7 - DÉGAGEMENT DE VISIBILITÉ (COMMUNE DE SAINT-MÉDARD-LA-ROCHETTE) - ACQUISITIONS FONCIERES.....	57

CP-Environnement,eau, assainissement,gestion des déchets

36.TRAITEMENT ET GESTION DE L'EAU - ASSISTANCE TECHNIQUE AUX COLLECTIVITÉS - INTERVENTION DE L'OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU.....	59
37.AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT DÉPARTEMENTAL AVEC L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE.....	60
38.MILIEUX AQUATIQUES - DEMANDES DE SUBVENTIONS.....	61

ARRETES

Arrêté N°2016-105 portant composition du Comité technique du département de la Creuse	
Arrêté N°2016-107 portant refus d'autorisation de création d'un service d'aide et d'accompagnement par la SARL MSP7	

**COMMISSION PERMANENTE
DU 23 SEPTEMBRE 2016**

Le 23 septembre 2016 à 09 heures 15, la Commission Permanente s'est réunie à l'Hôtel du Département, Château des Comtes de la Marche à Guéret, sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente du Conseil Départemental.

Nombre de conseillers, membres de la Commission Permanente en exercice au jour de la séance : 20 (Présidente comprise)

Etaient présents :

M. Gérard GAUDIN,
Mme Marie-Christine BUNLON,
M. Patrice MORANÇAIS
M. Laurent DAULNY,
Mme Hélène FAIVRE,
M. Thierry GAILLARD,
M. Jean-Luc LEGER
Mme Pauline CAZIER
M. Nicolas SIMONNET
Mme Catherine GRAVERON,
M. Jean-Jacques LOZACH
Mme Armelle MARTIN
M. Philippe BAYOL
Mme Nicole PALLIER

Absent(e)s – excusé(e)s :

Mme Catherine DEFEMME,
M. Nicolas SIMONNET (à partir de 10 h)
Mme Marie-France GALBRUN,
M. Eric JEANSANNETAS,
M. Bertrand LABAR,
Mme Isabelle PENICAUD (jusqu'à 11 h)

Avait donné pouvoir :

Mme Catherine DEFEMME, à M. Thierry GAILLARD
M. Nicolas SIMONNET, à M. Gérard GAUDIN (à partir de 10 h)
Mme Marie-France GALBRUN, à M. Jean-Luc LEGER
M. Eric JEANSANNETAS, à M. Philippe BAYOL
M. Bertrand LABAR, à M. Patrice MORANÇAIS
Mme Isabelle PENICAUD, à Mme Nicole PALLIER (à partir de 11 h)

assistaient également à la réunion :

M. Guillaume THIRARD, Directeur Général des Services
Ainsi que les Directeurs Généraux Adjointes et les fonctionnaires concernés.

La Présidente du Conseil Départemental certifie exécutoires, à compter du 30 septembre 2016, les délibérations publiées par voie d'affichage à l'Hôtel du Département et dans les différentes unités excentrées du siège, pour une durée de deux mois et transmises à cette même date au représentant de l'Etat dans le Département. (Article L.3131.1 du Code général des Collectivités territoriales)

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - COMMISSION PERMANENTE DU 22 JUILLET
2016**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide d'approuver le procès-verbal des délibérations de la séance du 22 juillet 2016.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 30/09/2016

**La PRÉSIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

**CP-BUDGET, ADMINISTRATION
GÉNÉRALE, FINANCES**

FOURNITURE ET LIVRAISON D'ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ POUR LE DÉPARTEMENT DE LA CREUSE



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Autorise la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse à :

* lancer la consultation pour la « fourniture et livraison d'éléments constitutifs de glissières de sécurité pour le département de la Creuse » dans le cadre de la procédure d'Appel d'Offres Ouvert en application de l'article 42 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, des articles 25 et 66 à 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics et selon la technique particulière d'achat de l'accord-cadre, conclu pour chaque lot avec un opérateur économique, avec minimum et maximum, en application de l'article 4 de l'Ordonnance précitée et des articles 78 et 80 du Décret précité.

L'accord-cadre fixera toutes les stipulations contractuelles et sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

La consultation sera décomposée en deux lots :

→ le lot n° 1 (dispositifs de retenue finition galvanisée)

→ le lot n° 2 (dispositifs de retenue finition bois-métal)

Pour chaque lot, l'accord-cadre issu de cette consultation sera conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification ; il pourra être reconduit au maximum 3 fois, par périodes successives d'un an (soit une durée maximum de 4 ans, reconductions comprises).

Les montants minimum et maximum pour la période initiale et les éventuelles périodes de reconduction, par lots, seront les suivants :

Lot n°	Montant € H.T.	
	Minimum	Maximum
1	5 000	100 000
2	1 000	50 000

Le montant prévisionnel de la consultation (tous lots confondus), s'élève à 6 000 € H.T. minimum et 150 000 € H.T. maximum pour la période initiale et chaque éventuelle période de reconduction.

Le montant prévisionnel maximum des commandes pour la durée totale des accords-cadres (tous lots confondus) reconductions comprises, s'élève à 600 000 € H.T.

* relancer, en cas d'infructuosité d'un ou des deux lots, la consultation selon les modalités prévues par l'Ordonnance et le Décret précités ;

* signer, pour chaque lot, l'accord-cadre afférent ainsi que tous les documents utiles à l'aboutissement

de celui-ci ;

* signer, pour chaque lot, dans le cadre de son exécution, les bons de commande ainsi que les décisions de reconduire ou non l'accord-cadre (dans les conditions prévues par les documents constitutifs de l'accord-cadre).

- Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget annexe du Parc Départemental à l'article 6013.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 30/09/2016

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

MAINTENANCE, DEPANNAGE, FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIÈCES DE RECHANGE POUR CAMIONS RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS, IVECO ET MERCEDES POUR LE DEPARTEMENT DE LA CREUSE



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Autorise la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse à :

* lancer la consultation pour la «maintenance, dépannage, fourniture et livraison de pièces de rechange pour camions Renault Véhicules Industriels, Iveco et Mercedes pour le département de la Creuse» dans le cadre de la procédure d'Appel d'Offres Ouvert en application de l'article 42 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, des articles 25 et 66 à 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics et selon la technique particulière d'achat de l'accord-cadre, conclu pour chaque lot avec un opérateur économique, avec minimum et maximum, en application de l'article 4 de l'Ordonnance précitée et des articles 78 et 80 du Décret précité.

L'accord-cadre fixera toutes les stipulations contractuelles et sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

La consultation sera décomposée en trois lots :

- le lot n° 1 (camions et fourgons de marque Renault)
- le lot n° 2 (camions et fourgons de marque Iveco)
- le lot n° 3 (camions de marque Mercedes)

Pour chaque lot, l'accord-cadre issu de cette consultation sera conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification ; il pourra être reconduit au maximum 3 fois, par périodes successives d'un an (soit une durée maximum de 4 ans, reconductions comprises).

Les montants minimum et maximum pour la période initiale et les éventuelles périodes de reconduction, par lots, seront les suivants :

Lot n°	Montant € H.T.	
	Minimum	Maximum
1	30 000	200 000
2	20 000	100 000
3	3 000	100 000

Le montant prévisionnel de la consultation (tous lots confondus), s'élève à 53 000 € H.T. minimum et 400 000 € H.T. maximum pour la période initiale et chaque éventuelle période de reconduction.

Le montant prévisionnel maximum des commandes pour la durée totale des accords-cadres (tous lots

confondus), reconductions comprises, s'élève à 1 600 000 € H.T.

* relancer, en cas d'infructuosité d'un ou de plusieurs lots, la consultation selon les modalités prévues par l'Ordonnance et le Décret précités ;

* signer, pour chaque lot, l'accord-cadre afférent ainsi que tous les documents utiles à l'aboutissement de celui-ci ;

* signer, pour chaque lot, dans le cadre de son exécution, les bons de commande ainsi que les décisions de reconduire ou non l'accord-cadre (dans les conditions prévues par les documents constitutifs de l'accord-cadre).

- Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget annexe du Parc Départemental à l'article 615511 pour les prestations et à l'article 602230 pour la fourniture de pièces.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 30/09/2016

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

ALIÉNATION DE L'ANCIENNE GENDARMERIE DE CHÉNÉRAILLES (COMMUNE DE CHÉNÉRAILLES)



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Décide de retenir l'offre déposée par la SCI Les Hirondelles pour l'aliénation de l'ancienne gendarmerie de Chénérailles sise 3 rue de la Gendarmerie à Chénérailles,
- Décide d'agréer les conditions de la promesse d'achat correspondante détaillée dans l'annexe jointe à la présente délibération ;
- Autorise la Présidente du Conseil Départemental à signer au nom et pour le compte du Département l'acte notarié à intervenir et, le cas échéant, toute procuration sous seing privé à la personne chargée de la représenter le jour de la signature de l'acte authentique ;
- Dit que la totalité des frais sera supportée par l'acquéreur ;
- Dit que la recette de 130 100,00 € sera encaissée sur le budget départemental chapitre 943 article 775.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 30/09/2016

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

86ÈME CONGRES DE L'ASSEMBLEE DES DEPARTEMENTS DE FRANCE



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide de prendre en charge les dépenses relatives à la participation au 86^{ème} congrès de l'Assemblée des Départements de France qui se déroulera au Futuroscope à Poitiers du 5 au 7 octobre 2016.

Les frais d'inscription ainsi que les frais de réservation hôtelière et les frais de carburant s'élèvent à environ 700 €.

Les participants seront Mme Valérie SIMONET, Présidente, accompagnée par M. Guillaume THIRARD (Directeur Général des Services), Mme Béatrice BOUDARD (Chef de Cabinet) et un chauffeur.

- dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Budget départemental, chapitre 930.201 article 6251 et chapitre 930.21 article 6532.

Adopté : 19 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Mme Valérie SIMONET n'a pas pris part au vote

Contrôle de légalité

Visa du 30/09/2016

**La PRÉSIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

**DEMANDES DE SUBVENTIONS
REPARTITION DOTATION CANTONALE 2016
CANTONS D'AHUN, DUN-LE-PALESTEL,
LE GRAND-BOURG, GUERET 1, GUERET 2,
SAINT-VAURY ET LA SOUTERRAINE**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide d'attribuer les subventions pour un montant de 52 200 € comme suit :

CANTON D'AHUN

Chapitre 933.11 article 6574 : Activités artistiques et action culturelle

Les Amis de la Pierre de Masgot.....	450 €
Artishows.....	200 €
Total	650 €

CANTON DE DUN-LE-PALESTEL

Chapitre 933.11 article 6574 : Activités artistiques et action culturelle

Comité des fêtes de Colondannes.....	200 €
Chorale Vocalise.....	200 €
Comité des fêtes de Saint-Sébastien (Fête du cheval).....	600 €
Les Amis du Château médiéval de Crozant (Fête Médiévale).....	600 €
Le Salon gastronomique du Pays Dunois.....	800 €
Comité des fêtes de Naillat.....	300 €
<u>Chapitre 933.2 article 6574 : Sports</u>	
Amicale Boule Dunoise.....	800 €
Tennis Club Dunois.....	600 €
Basket Club Dunois.....	300 €
Entente Sportive Dun-Naillat.....	2 000 €
Tour du Canton du Pays Dunois.....	1 500 €
Equiraid des Puys.....	500 €
Les Tontons Kraspouilles.....	400 €
Rugby Club Dunois.....	400 €
Entente Pongiste de Maison-Feyne.....	200 €
<u>Chapitre 935.8 article 6574 : Autres interventions sociales</u>	
Club Amitié de Saint-Sulpice-le-Dunois.....	400 €
Total	9 800 €

CANTON DE LE GRAND-BOURG

Chapitre 933.11 article 6574 : Activités artistiques et action culturelle

Les Amis de l'Orgue.....	350 €
Art et Nature au Thaurion.....	200 €

Union Philatélique Marsacoise.....	200 €
Marsac Loisirs et Créations.....	130 €
Les Boueradors de Marsac.....	130 €
Bibliothèque Municipale de Bénévent-l'Abbaye.....	350 €
ACPB Association Culturelle du Pays de Bénévent.....	200 €
Club de l'Amitié Mourioux Vieilleville.....	170 €
Comité des fêtes de Ceyroux.....	160 €
Comité des fêtes de Mourioux-Vieilleville.....	400 €
Amicale Laïque St-Etienne-de-Fursac.....	200 €
Amicale Laïque Le Grand-Bourg.....	300 €
Vivre à Chabannes.....	250 €
Les Amis de la Bibliothèque Le Grand-Bourg.....	200 €
Comité des fêtes de St-Etienne-de-Fursac.....	100 €
Association Grand Ecran.....	500 €
<u>Chapitre 933.2 article 6574 : Sports</u>	
La Fanny Marsacoise.....	150 €
Entente Sportive Bénévent/Marsac.....	4 300 €
US Vieilleville Football.....	200 €
La Boule Bénéventine et Vieillevilloise.....	150 €
Association Bénéventine d'Entretien Physique.....	150 €
Club des Cygnes.....	200 €
Les Grands Barjots (badminton Le Grand-Bourg).....	100 €
USGB Club Foot Le Grand-Bourg.....	500 €
Club Foot St-Pierre-de-Fursac.....	500 €
Judo Club Le Grand-Bourg.....	700 €
Etoile Sportive Grand-Bourg Section Cyclisme.....	250 €
Amicale Cyclisme Fursac.....	200 €
Vergnolle Equitation.....	100 €
Tennis de Table Le Grand-Bourg.....	500 €
<u>Chapitre 935.8 article 6574 : Autres interventions sociales</u>	
Haut-Débit Chamborand.....	100 €
Foyer Socio-Educatif du collège de Bénévent.....	100 €
<u>Chapitre 939.28 article 6574 : Agriculture et Pêche - Autres</u>	
Jeunes Agriculteurs Le Grand-Bourg Bénévent.....	260 €
Total	12 300 €

CANTON DE GUERET 1

Chapitre 933.11 article 6574 : Activités artistiques et action culturelle

Comité des Fêtes de Guéret.....	200 €
Confrérie des Chevaliers du Boudin Noir.....	300 €
Sainte-Feyre Animation.....	300 €
Comité des Loisirs de La Saunière "Los Chabanets".....	500 €
O Fil Dé Z'Arts.....	150 €

Chapitre 933.2 article 6574 : Sports

Judo Club Guérétois.....	100 €
Association Guérétoise de Sport de Contact "Best of Fight".....	200 €
Fond Club Colombophile Marchois.....	200 €

Chapitre 933.3 article 6574 : Jeunesse et Loisirs

F.R.J.E.P. de Sainte-Feyre.....	500 €
F.R.J.E.P. de Saint-Laurent.....	300 €

Chapitre 935.8 article 6574 : Autres interventions sociales

UFOLEP 23 - Journée Creuse en Rose.....	100 €
---	-------

Total **2 850 €**

CANTON DE GUERET 2

Chapitre 932.8 article 6574 : Autres services périscolaires et annexes

Les Parents en Marche St-Victor.....	300 €
<u>Chapitre 933.11 article 6574 : Activités artistiques et action culturelle</u>	
Comité des Fêtes de Guéret.....	200 €
Les Amis de La Chapelle-Taillefert.....	300 €
Spacy Men La Chapelle-Taillefert.....	400 €
Amicale Laïque de Saint-Victor.....	500 €
Club Loisirs Culture Montacutain.....	150 €
Lou Saint Alino's.....	400 €
Guéret Patchwork.....	150 €
<u>Chapitre 933.2 article 6574 : Sports</u>	
Judo Club Guérétois.....	150 €
Association Guérétoise de Sport de Contact "Best of Fight".....	200 €
APPMA de Guéret.....	300 €
Les Démons de Guéret.....	400 €
Gym Toujours La Chapelle-Taillefert.....	300 €
Entente St-Sylvain Gartempe Montaigut.....	300 €
Bouge avec Nous Montaigut.....	400 €
New Team Football Guéret.....	300 €
RCG Section féminine et cadette.....	200 €
Tennis Club Guérétois.....	150 €
Rondisport 23.....	200 €
<u>Chapitre 935.8 article 6574 : Autres interventions sociales</u>	
UFOLEP 23 - Journée Creuse en Rose.....	100 €
Club des Aînés de la Vallée de la Gartempe.....	400 €
Lire à Tamba.....	400 €
<u>Chapitre 939.28 article 6574 : Agriculture et Pêche - Autres</u>	
ACCA de Montaigut-le-Blanc.....	150 €
<u>Chapitre 939.3 article 6574 : Industrie, Commerce et Artisanat</u>	
Concours Communal des Vitrines de Noël de Guéret.....	250 €
Total	6 600 €

CANTON DE SAINT-VAURY

<u>Chapitre 932.8 article 6574 : Autres services périscolaires et annexes</u>	
Association des parents d'élèves de Bussière-Dunoise "Canailles et Canailloux".....	200 €
<u>Chapitre 933.11 article 6574 : Activités artistiques et action culturelle</u>	
Les Amis de Jouillat.....	300 €
Club des Aînés "Toujours Jeunes d'AJain".....	300 €
Ensemble Vocal Vidolaï.....	200 €
Association ARINOPA.....	300 €
Les Joyeux Baladins Creusois.....	500 €
<u>Chapitre 933.2 article 6574 : Sports</u>	
Le Cheval Vert et Bleu.....	400 €
A.A.P.P.M.A. St-Sulpice-le-Guérétois Anzème.....	200 €
Association Gymnastique Jouillatoise.....	200 €
Club Cynophile "Les Cabochards".....	100 €
Société de Tir sportif de Guéret.....	500 €
Union Sportive de St-Vaury (club de football).....	2 000 €
Union Sportive de Saint-Fiel.....	1 000 €
Team Ocean 23.....	500 €
<u>Chapitre 933.3 article 6574 : Jeunesse et Loisirs</u>	
Foyer Rural de Glénic.....	1 000 €
<u>Chapitre 939.28 article 6574 : Agriculture et Pêche - Autres</u>	
ACCA de Jouillat.....	800 €
<u>Chapitre 939.3 article 6574 : Industrie, Commerce et Artisanat</u>	
Comité de Foire artisanale et commerciale.....	500 €
Total	9 000 €

CANTON DE LA SOUTERRAINE

Chapitre 930.23 article 6574 : Information, communication, publicité

Comité de Jumelage La Souterraine..... 100 €

Chapitre 933.11 article 6574 : Activités artistiques et action culturelle

Association "Les Espoirs de Demain"..... 800 €

Association "Pour le plaisir"..... 200 €

Foyer Rural de St-Léger-Bridereix..... 200 €

Théâtre ALOUAL..... 300 €

Société Philharmonique..... 1 200 €

Association "Barouf et Loupiotes"..... 150 €

MJC Centre Social La Souterraine-La Croisée des Chemins..... 1 400 €

Association "Les Amis de la Bibliothèque"..... 150 €

Association "Versillat Loisirs et Culture"..... 100 €

Association "Cordes et Compagnie"..... 550 €

Chapitre 933.2 article 6574 : Sports

Club de Plongée de La Souterraine..... 100 €

Club Nautique de La Souterraine..... 200 €

Club d'Escrime Sostranien..... 100 €

Stade Marchois..... 1 000 €

Entente Sportive Marchoise..... 1 800 €

Club d'Education Canine..... 200 €

Club des Amis du Beauceron..... 100 €

Association "Endurance 23"..... 200 €

Entente Pongiste du Pays Sostranien..... 600 €

Association "La Pétanque Marchoise"..... 100 €

Association "Vélo 23 L'Ecureuil"..... 200 €

Club de Basket de La Souterraine..... 100 €

Compagnie des Archers du Pays Sostranien..... 100 €

Association "Puyresson Air Loisirs"..... 100 €

Tennis Club de La Souterraine..... 100 €

Association "Gym Détente Sourire"..... 100 €

Club de Foot de St-Maurice-la-Souterraine..... 100 €

Section Sportive Handball du Collège..... 150 €

Association "MX Racing Team 23"..... 100 €

Vélo Club La Souterraine..... 100 €

Chapitre 935.8 article 6574 : Autres interventions sociales

La Croix Rouge Française - Comité de La Souterraine..... 100 €

Club des Nounous..... 100 €

Secours Populaire..... 100 €

Total 11 000 €

- autorise la Présidente du Conseil Départemental à procéder au versement de ces subventions et à signer la convention à intervenir avec l'association bénéficiaire d'une subvention supérieure à 3 049 €.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 30/09/2016

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

**CP-INSERTION, LOGEMENT, HANDICAP,
FAMILLE, ENFANCE**

**SCP D'HLM LA MAISON FAMILIALE CREUSOISE - SUBVENTIONS P.L.A.I
OPERATIONS A LA SOUTERRAINE ET SAINT- LAURENT**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide d'accorder les subventions inscrites dans le tableau ci-après :

Aide complémentaire au Prêt Locatif Aidé d'Intégration (P.L.A.I)

Maître d'ouvrage	Nature des travaux	Montant de la subvention du Département
SCP D'HLM LA MAISON FAMILIALE CREUSOISE	Construction de 2 logements situés 5,rue Georges Marlaud à LA SOUTERRAINE	9 000 €
	Acquisition-amélioration de 2 logements situés 8, rue des Cerisiers à SAINT LAURENT	5 000 €

- dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Budget départemental chapitre 915.63 article 20414210.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 30/09/2016

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

VENTE D'UN PAVILLON H.L.M CREUSALIS A GUERET



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- donne un avis favorable à la vente du pavillon H.L.M n°4, propriété de l'OPH CREUSALIS, situé 46, Route de Breuil à GUERET ;

- autorise la Présidente du Conseil Départemental à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Adopté : 19 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

M. Patrice MORANCAIS n'a pas pris part au vote en tant que Président de Creusalis

Contrôle de légalité

Visa du 30/09/2016

**La PRÉSIDENTE du CONSEIL
DÉPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

**SUBVENTIONS HABITAT "SORTIE D'INSALUBRITE"
COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD ET PAYS COMBRAILLE EN
MARCHE**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide d'octroyer les subventions de sortie d'insalubrité d'un montant total de 18 086,24 € destinées aux propriétaires occupants dans le cadre de la rénovation de leur habitation principale dont les bénéficiaires figurent dans le tableau ci-annexé;
- dit que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 915.63 article 204 224.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 30/09/2016

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

**PACTE TERRITORIAL POUR L'INSERTION - PROGRAMME DEPARTEMENTAL
D'INSERTION / FONDS SOCIAL EUROPEEN 2015-2017**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- de valider la programmation des opérations FSE détaillées comme indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération,

- d'autoriser la Présidente à :

o signer les conventions correspondantes, conformément au modèle validé par la Commission permanente le 20 novembre 2015,

o effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ces dossiers,

- d'engager les crédits communautaires sur la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017 conformément au tableau annexé à la présente délibération,

- d'attribuer une subvention de 2 000 € à la MEFBOC dans le cadre du PDI, pour mener à bien une action concernant le plan d'actions Transport de voyageurs, imputée sur le budget départemental au chapitre 93564 – article 65888. La somme sera versée en une seule fois, à la signature de la convention,

- de valider les nouveaux partenariats (association Toutazimut, salle culturelle Confluences de la communauté de communes Bourganeuf-Royère-de-Vassivière, association Naut'Active) dans le cadre du Passeport culture,

- d'autoriser la Présidente à :

o signer les conventions PDI concernant le passeport culture ainsi que l'action transport de voyageurs, selon le modèle-type validé lors de l'assemblée plénière du 24 mai 2016,

o effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ces dossiers.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 30/09/2016

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

CP-PERSONNES ÂGÉES

**CONVENTION AVEC LA CAISSE NATIONALE DE LA SOLIDARITE POUR
L'AUTONOMIE**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Autorise la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention ci annexée.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 30/09/2016

**La PRÉSIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

REMISE DE DETTES APA A DOMICILE



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Décide pour la première situation, compte-tenu de la situation financière de Madame et de l'urgence de mettre en place un plan d'aide APA sans retenue sur le versement afin de garantir sa sécurité à domicile, d'accorder la remise de la totalité de la dette pour un montant de 153.78 € et de ne pas procéder au contrôle des années 2014 et 2015.
- Décide pour la deuxième situation, compte-tenu des difficultés financières de cette personne âgée, d'accorder – à titre exceptionnel – la remise de la totalité de la dette pour un montant de 183.40 €.
- Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental au chapitre 935-51, article 6574.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 30/09/2016

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

**INSTALLATION DE LA CONFERENCE DEPARTEMENTALE DES FINANCEURS DE LA
PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE (CFPPA) - DESIGNATION DES
REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la
Commission Permanente,*

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Désigne comme suit les représentants du Département appelés à siéger, avec voix délibérative, à la
Conférence Départementale des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) de la
Creuse :

Titulaire : Mme Marie-Christine BUNLON

Suppléant : M. Patrice MORANÇAIS

Etant entendu que conformément au Décret d'application n° 2016-2009 du 26 février 2016, la présidence de
cette instance sera assurée par la Présidente du Conseil Départemental, membre de droit.

Adopté : 11 pour - 0 contre - 9 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 30/09/2016

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

**CP-EDUCATION, COLLÈGES, SPORTS,
PATRIMOINE, CULTURE**

AIDE A LA MOBILITE DES ETUDIANTS



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide d'attribuer les aides suivantes :

Nom – Prénom	Commune	Type d'aide	Études suivies	Lieu de séjour	Dates de séjour	Montant alloué
HOUPE Lætitia	MAISON FEYNE	Mobilité européenne	Master SVS – Faculté de sciences Limoges	Charles University – PRAGUE – République Tchèque	01/09/2016 au 31/05/2017	990 €
ROULOIS Vincent	CLUGNAT	Mobilité internationale	Ecole de Commerce	Skema Business School Raleigh - USA	16/08/2016 au 12/12/2016	360 €

- dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Chapitre 935.8 – Article 651.32 du budget départemental.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 30/09/2016

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

**CLASSES DE MER, DE NEIGE, DE NATURE, D'INTIATION ARTISTIQUE ET SÉJOURS
À L'ÉTRANGER**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide d'attribuer une aide au titre des classes de découverte, d'initiation artistique et voyages scolaires à l'étranger, conformément à la demande ci-dessous, pour un montant maximum de **932,80 €** :

Organisateur	Nature du Séjour	Lieu	Durée (en jours)	Dates	Nbre d'élèves concernés	Montant de la subvention
Collège Chambon sur Voueize Côte des Granges 23170 CHAMBON/VOUEIZE	Séjour sportif	Lozère	4	23 au 26 mai 2016	44	932,80 €

- dit que la somme nécessaire sera imputée sur le Budget départemental 2016, chapitre 932.8 - article 657387.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 30/09/2016

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

COORDINATION DU DISPOSITIF COLLEGE AU CINEMA



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- dans le cadre de l'enveloppe globale de crédits votés au budget primitif 2016 – fonction 2 – Enseignement d'un montant de 314 450 €, d'affecter une somme de 6 745 € au chapitre 932.21 – Article 65745,

- d'attribuer une subvention de 6 745 € à l'UFOLIM du Limousin au titre de la prise en charge partielle des frais de rémunération du poste de coordonnateur du dispositif « collège au cinéma » pour l'année scolaire 2016/2017,

- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer l'avenant n°12 à la convention du 2 août 2004, annexé à la présente délibération,

- que la somme nécessaire sera imputée sur le chapitre 932.21 – Article 65745 du budget départemental.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 30/09/2016

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

SECTIONS SPORTIVES EN COLLÈGES



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide d'approuver les conventions de partenariat annexées à la présente délibération, relatives aux sections sportives des collèges de Parsac (golf) et Saint-Vaury (basket-ball) ;
- autorise la Présidente du Conseil Départemental à signer ces documents.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 30/09/2016

**La PRÉSIDENTE du CONSEIL
DÉPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

FDSH : COLLÈGES DE CROCQ ET DE ST VAURY - EXERCICE 2016



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Décide d'accorder une subvention FDSH aux collèges suivants :

- Georges Nigremont à CROCQ : 453 €

- Louis Durand à ST VAURY : 202 €

- Dit que les sommes nécessaires seront imputées au chapitre 932.21 – article 6573812 du budget départemental 2016.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 30/09/2016

**La PRÉSIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

**CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES EPLE 2016/2017 : DEROGATION A
L'OBLIGATION DE LOGER POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- émet un avis favorable à l'octroi de dérogations à l'obligation de loger pour les demandes dont les listes sont annexées à la présente délibération.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 30/09/2016

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

**CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES EPLE 2016/2017 : CONVENTION
D'OCCUPATION PRECAIRE AU COLLEGE DE FELLETIN**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- donne une suite favorable à la mise en œuvre d'une convention d'occupation précaire du logement F4 situé dans l'enceinte du collège Jacques Grancher de Felletin, pour Madame Patricia HOFFMANN, secrétaire contractuelle du Ministère de l'Éducation Nationale pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017,
- autorise la Présidente à signer la convention d'occupation précaire annexée à la présente délibération.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 30/09/2016

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

**ANCIEN GYMNASSE DU COLLÈGE DE BONNAT - PRÊT À USAGE AU PROFIT DE
L'ASSOCIATION "LA BOULE BONNACHONNE"**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la
Commission Permanente,*

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Autorise la Présidente du Conseil Départemental à signer au nom et pour le compte du Département le prêt à usage ci-annexé déterminant les modalités de mise à disposition de l'ancien gymnase du collège de BONNAT au profit l'association "La Boule Bonnachonne", ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire ;

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 30/09/2016

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

VALLÉE DES PEINTRES ENTRE BERRY ET LIMOUSIN - ETUDE DE PRÉFIGURATION D'UN SCHÉMA DE SIGNALÉTIQUE DE L'OFFRE TOURISTIQUE



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide de réaliser une étude de préfiguration d'un schéma de signalétique de l'offre touristique de la Vallée des peintres entre Berry et Limousin,

- autorise la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention annexée à la présente délibération, à intervenir entre le Département, l'EPLEFPA d'Ahun et l'Université de Limoges, ainsi que toute pièce utile à l'exécution de la présente décision,

-dit que les sommes nécessaires seront imputées au Chapitre 933.11 Article 657 38.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 30/09/2016

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

PLAN DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide d'accorder les aides suivantes :

* **866,37 € maximum** à la commune d'Auzances pour l'informatisation de la bibliothèque municipale, soit 25 % d'une dépense exigible hors taxes de 3 465,00 €;

* **342,50 € maximum** à l'association « Fleur de lire » pour l'organisation de la manifestation prévue le 24 septembre 2016 (présentation officielle de la réédition du livre « Une enfance »), soit 25 % des dépenses prévues qui s'élèvent à 1 370 € TTC ;

et dit que ces sommes seront imputées aux chapitres 913.13/Article 204141 Op 38 et 933.13/Article 657466

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 30/09/2016

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

DEMANDES D'ADHÉSION 2016 - AFFAIRES CULTURELLES



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide d'adhérer pour l'année 2016 aux organismes suivants et de procéder au règlement des cotisations en conséquence :

- Fondation du Patrimoine: 1 800 €,

- Les Amis des Peintres de l'école de Crozant et de Gargillesse : 1 000 €.

- dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Chapitre 933.11 - Article 6281.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 30/09/2016

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES - SPORT



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide d'attribuer une subvention de 750 € au club de Tennis de Table de Grand-Bourg pour participer aux frais de déplacements de l'équipe masculine senior engagée en championnat Pré-national.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 30/09/2016

**La PRÉSIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

**CP-DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,
AGRICULTURE, SERVICES, TOURISME**

POLITIQUES TERRITORIALES



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide :

* d'accorder les subventions suivantes :

Pays Ouest Creuse

Maître d'ouvrage bénéficiaire	Intitulé de l'action	Montant de la dépense éligible	Taux d'aide du Département	Montant maximum de l'aide départementale
Association de Mise en Valeur du Patrimoine de Bridiers	Action 51 Fresque de Bridiers 2016	108 000,00 €TTC	10,55 %	11 400,00 €

Pays Combraille en Marche

Maître d'ouvrage bénéficiaire	Intitulé de l'action	Montant de la dépense éligible	Taux d'aide du Département	Montant maximum de l'aide départementale
Communauté de communes de Chénérailles	Action 2 Projet transversal de Lavaveix-les-Mines : Lancer un appel à porteur de projets pour les ateliers de la mine	22 330,60 €HT	16 %	3 572,80 €
Pays Combraille en Marche	Action 4 Création de jardins pédagogiques partagés	20 475,00 €TTC	16 %	3 276,00 €
Communauté de communes du Pays de Boussac	Action 36 Tester un espace de coworking à Boussac	21 857,35 €HT	15 %	3 278,60 €
Communauté de communes de Chénérailles	Action 40 Restructuration et extension de la halle de marché à Chénérailles	419 510,37 €HT	15 %	62 926,56 €

Communauté de communes du Pays de Boussac	Action 59 Valoriser le site des Pierres Jaumâtres et de la Tour de Toulx	125 350,25 €HT	15 %	18 802,53 €
Association Naut'Active	Action 69 Projet artistique et culturel du site de La Naute 2016	69 330,00 €TTC	11,54 %	8 000,00 €
Pays Combraille en Marche	Animation Chargé de mission Climat Air Energie	42 783,00 €TTC	15 %	6 417,00 €

* de porter à **4 000€** maximum, soit 16% d'un montant de dépenses éligibles arrêté à 25 000€ TTC, le montant de la subvention accordée à la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Creuse pour la création de la Maison de la Pêche et de la Nature (action 16.2 du contrat de cohésion territoriale du Pays Sud Creusois),

- autorise la Présidente du Conseil Départemental à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions,

- dit que les sommes nécessaires seront imputées au Budget départemental au Chapitre 919.1, Articles 204 141 Op 0033, 204 142 Op 0033, 204 228 ainsi qu'au Chapitre 939.1, Articles 657 446 et 657 349.

Adopté : 0 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

M. Patrice MORANCAIS n'a pas pris part au vote pour les dossiers concernant la Communauté de communes de Chénérailles

- Action 2 du projet transversal de Lavaveix-les-Mines, village du futur
- Restructuration et extension de la halle de marché à Chénérailles
19 voix pour - 0 contre - 0 abstention

pour l'ensemble des autres demandes :

Contrôle de légalité

Visa du 30/09/2016

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

**DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE - CHANGEMENT DE LA FORME JURIDIQUE
D'UN ETABLISSEMENT**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- de prendre acte du changement de la forme juridique et en l'occurrence de l'immatriculation de l'établissement « Auberge de SAINT FIEL » devenu SARL (société à responsabilité limitée) dont les gérants sont Madame et Monsieur MOREAU ;

- de signer l'avenant n°1 à la convention du 8 décembre 2015, annexé à la présente délibération.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 30/09/2016

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

SERVICE DE REMPLACEMENT AGRICOLE



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- dans le cadre de l'enveloppe d'un montant de 1 582 250 € votée au titre de la fonction 9 – Développement Economique (Subventions), d'affecter un crédit de 18 000,00 € au Chapitre 939.28-Article 657 424,

- d'attribuer une subvention de 18 000,00 € à l'association « Service de Remplacement Creuse » pour l'année 2016,

- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention établie en conséquence et annexée à la présente délibération,

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au Budget départemental, chapitre 939.28 – article 657 424.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 30/09/2016

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

CHEQUES-INSTALLATION



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder une aide à l'installation aux exploitants agricoles ci-après :

Nom du demandeur	Commune d'installation	Montant Chèque Installation (Complément Dotation Jeune Agriculteur)	Montant Chèque Installation (Hors Dotation Jeune Agriculteur)
AUCLAIR Anthony	TERCILLAT	4 000 €	-
BARDOLLE Jean-Baptiste	SAINT-QUENTIN-LA-CHABANNE	4 000 €	-
BEAUJON David	MAINSAT	4 000 €	-
BRANDON David	SAINT-MARC-À-FRONGIER	4 000 €	-
CARRIAT Frédéric	LE GRAND-BOURG	4 000 €	-
CELERIER Cyril	POUSSANGES	4 000 €	-
CHASSAGNE Gauthier	MAINSAT	4 000 €	-
CHINCHOLE Gaétan	SAINT-VAURY	4 000 €	-
COURET Florent	SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT	4 000 €	-
DE BRYN Côme	TOULX-SAINTE-CROIX	4 000 €	-
DESLANDES Adrien	SAINT-PIERRE-DE-FURSAC	4 000 €	-
DUBREUIL Damien	SAINT-GERMAIN-BEAUPRÉ	4 000 €	-
FAUCHER Franck	SERMUR	4 000 €	-
GUICHARD Sophie	CHÉNIERS	4 000 €	-
JURETS Sylvie	CROZANT	4 000 €	-
LADAME Laurent	SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT	4 000 €	-
LECOMTE Cédric	ROYÈRE-DE-VASSIVIÈRE	4 000 €	-
MAGNIER Mickael	DONTREIX	4 000 €	-
MERCADIER Olivier	SAINT-SILVAIN-BAS-LE-ROC	4 000 €	-
MONGOURD Thibaut	CHARD	4 000 €	-
NAUTS Carine	FAUX-MAZURAS	4 000 €	-
PATARD Ludovic	ROCHES	4 000 €	-
PEYRAT Ludovic	FÉNIERS	4 000 €	-
PEYRATOUT Sylvain	SAINT-MARTIN-SAINTE-CATHERINE	4 000 €	-
PHILIPONNET Valentin	SAINT-GEORGES-NIGREMONT	4 000 €	-
POIRIER Emmanuelle	SAINT-PRIEST-LA-FEUILLE	4 000 €	-

REJAUD Aurélien	SAINT-SÉBASTIEN	4 000 €	-
ROUGERON Cyril	SAINT-LAURENT	4 000 €	-
ROUGIER Florian	MALLERET	4 000 €	-
ROUMI Flavien	TOULX-SAINTE-CROIX	4 000 €	-
ROUSSELET Anne-Cécile	SAINT-MARTIAL-LE-VIEUX	4 000 €	-
SABY Thomas	LUPERSAT	4 000 €	-
TIXIER Ludovic	AURIAT	4 000 €	-
TIXIER Mathilde	NAILLAT	4 000 €	-
VILLEBONNET Armelle	BASVILLE	4 000 €	-
DESLOGES Corinne	CHAVANAT	-	3 200 €
DETOUR Catherine	SAINT-MERD-LA-BREUILLE	-	3 200 €
MAURINET Carine	FLAYAT	-	3 200 €
PARDOUX Anthony	MALLERET-BOUSSAC	-	3 200 €
PENOT Catherine	LA VILLETELLE	-	3 200 €
ROUGERON Magali	SAINT-SULPICE-LE-GUÉRÉTOIS	-	3 200 €
TOTAL		140 000 €	19 200 €

- dit que les sommes nécessaires seront imputées au Budget départemental Chapitre 919.28 Article 2042211.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 30/09/2016

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

ACHAT DE MATÉRIEL EN CUMA, PROGRAMMATION 2016



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder les subventions sollicitées au titre de la programmation 2016 pour les investissements matériels réalisés par le CUMA, récapitulées en annexe de la présente délibération, pour un montant total de **126 967,49 €**;
- autorise la Présidente du Conseil Départemental à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision ;
- dit que les crédits nécessaires seront imputés au budget départemental au chapitre 919.28 -article 2041781 OP 0045.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 30/09/2016

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

**SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES - FONCTION 9 - DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE (SECTEUR AGRICOLE)**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- dans le cadre de l'enveloppe d'un montant de 1 582 250 € votée au titre de la fonction 9 – Développement Economique (Subventions), d'affecter les crédits suivants :

- 1 050 € au Chapitre 939.28-Article 657 3414,
- 2 000 € au Chapitre 939.28-Article 657 4,
- 4 250 € au Chapitre 939.28-Article 657 455,
- 2 000 € au Chapitre 939.28-Article 657 456,

- d'attribuer les subventions récapitulées dans les annexes n^{OS} 1, 2, 3 et 4 jointes à la présente délibération,

Contrôle de légalité

Visa du 30/09/2016

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

**SUBVENTION DEPARTEMENTALE - FONCTION 9 - DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE (AUTRES SECTEURS)**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'affecter une somme de 3 000 € au chapitre 939 4 – article 6574 du budget départemental 2016 destinée à soutenir les associations et organismes qui interviennent dans le domaine du tourisme ;
- d'allouer les subventions suivantes :
 - **2 000 €** à l'Association du Commerce et de l'Artisanat Aubussonnais pour la réalisation de sacs mis à la disposition des clients dans les commerces participants,
 - **1 000 €** à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Creuse pour le 20ème anniversaire de la manifestation des Trophées de l'Apprentissage et de l'Alternance.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Sur chacune des 2 subventions accordées :

Contrôle de légalité

Visa du 30/09/2016

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

CP-INFRASTRUCTURES, NUMÉRIQUE, TRANSPORTS

CONVENTION D'OCCUPATION DU SITE DU "MAUPUY" COMMUNE DE SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Autorise la Présidente du Conseil Départemental à signer au nom et pour le compte du Département la convention ci-annexée déterminant les modalités d'occupation du site du "Maupuy" par l'association de radioamateurs REF 23, ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 30/09/2016

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

**ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 14 - AMÉNAGEMENT DE TALUS CONFORTATIFS
(COMMUNE DE CHAMPSANGLARD) - ACQUISITIONS FONCIERES**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Décide d'agréer les conditions de la promesse de vente détaillée dans l'annexe jointe à la présente délibération, souscrite dans le cadre de l'opération suivante : Route Départementale n° 14 - Aménagement de talus confortatifs sur le territoire de la commune de Champsanglard ;
- Autorise la Présidente du Conseil Départemental à signer au nom et pour le compte du Département l'acte notarié à intervenir et, le cas échéant, toute procuration sous seing privé à la personne chargée de la représenter le jour de la signature de l'acte authentique ;
- dit que la dépense de 185 € sera imputée sur le budget départemental chapitre 906.21 article 2151.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 30/09/2016

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 7 - DÉGAGEMENT DE VISIBILITÉ (COMMUNE DE SAINT-MÉDARD-LA-ROCHETTE) - ACQUISITIONS FONCIERES



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Décide d'agréer les conditions de la promesse de vente détaillée dans l'annexe jointe à la présente délibération, souscrite dans le cadre de l'opération suivante : Route Départementale n° 7 - Dégagement de visibilité sur le territoire de la commune de Saint-Médard-la-Rochette ;
- Autorise la Présidente du Conseil Départemental à signer au nom et pour le compte du Département l'acte notarié à intervenir et, le cas échéant, toute procuration sous seing privé à la personne chargée de la représenter le jour de la signature de l'acte authentique ;
- dit que la dépense de 25 € sera imputée sur le budget départemental chapitre 906.21 article 2151.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 30/09/2016

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

**CP-ENVIRONNEMENT,EAU,
ASSAINISSEMENT,GESTION DES
DÉCHETS**

TRAITEMENT ET GESTION DE L'EAU - ASSISTANCE TECHNIQUE AUX COLLECTIVITÉS - INTERVENTION DE L'OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- autorise la prise en charge d'une partie des frais de l'Office International de l'Eau pour un montant total de **5 328 €TTC**, pour l'animation du programme de formations suivant :

	Module 1	Module 2	Module 3
Thème	Exploitation de la télégestion, recherche de fuites et poteaux incendie	Rapport annuel et indicateurs de performance des services eau et assainissement	Loi Notre et transfert de compétences dans le domaine de l'eau
Durée	1 jour	1 jour	1 jour
Nombre de stagiaires	10	10	30
Montant global (TTC)	1 968,00 €	1 968,00 €	3 360,00 €
Coût pour les collectivités (TTC / stagiaire)	123,00 €	123,00 €	-

Précision : le coût total de l'opération est de 7 296,00 € TTC, dont le Département prendra en charge 5 328 € TTC, soit 50 % des frais des formations à destination des agents (modules 1 + 2) ainsi que la totalité de la formation à destination des élus sur le transfert de compétences (module 3) ;

- dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Budget Départemental au chapitre 937.38 article 6184

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 30/09/2016

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

**AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT DÉPARTEMENTAL AVEC
L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- approuve le projet d'avenant n°1 à la convention de partenariat départemental avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, annexé à la présente délibération,
- autorise la Présidente à signer cet avenant ainsi que tout document relatif à son exécution.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 30/09/2016

**La PRESIDENTE du CONSEIL
DEPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

MILIEUX AQUATIQUES - DEMANDES DE SUBVENTIONS



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n°04/6 du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide d'accorder les subventions récapitulées dans le tableau ci-après :

Bénéficiaire	Objet de la demande	Montant subventionnable par le Département	Participations financières sollicitées	Montant de la subvention départementale
Communauté de Communes Creuse Grand Sud Dossier : 00001513	création d'un poste de technicien de rivière à temps partiel	23 083,33 €	Agence de l'eau Loire Bretagne (60 %) Conseil Régional du Limousin (10 %)	2 308,33 € (10%)
Communauté de Communes des Sources de la Creuse Dossier : 00001631	création d'un poste de technicien de rivière année 2 (2016)	23 500,00 €	Agence de l'eau Loire Bretagne (60 %) Conseil Régional du Limousin (10 %)	2 350,00 € (10%)
			Total :	4 658,33 €

* taux maximum

- autorise la Présidente du Conseil Départemental à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision ;

- dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental, chapitre 937.38 - article 637 3810.

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Contrôle de légalité

Visa du 30/09/2016

**La PRÉSIDENTE du CONSEIL
DÉPARTEMENTAL,
Valérie SIMONET**

ARRETES

16 SEP. 2016

Direction des Ressources Humaines

Arrêté n° 2016-105

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU l'arrêté n° 2015-164 du 4 novembre 2015 portant composition du Comité Technique placé auprès du Département de la Creuse ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la modification partielle des dispositions contenues à l'article 1 de l'arrêté susvisé suite au départ d'un des représentants du personnel ;

ARRETE

Article 1 : Le Comité Technique du Département de la Creuse, placé sous la présidence de la Présidente du Conseil Départemental ou de sa représentante, Mme Catherine DEFEMME, est composé comme suit :

REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT

Titulaires :

- M. Gérard GAUDIN, Conseiller Départemental du canton de Bonnat
- M. Thierry GAILLARD, Conseiller Départemental du canton d'Ahun
- Mme Marie-Christine BUNLON, Conseiller Départemental du canton de Gouzou
- M. Guillaume THIRARD, Directeur Général des Services
- Mme Annie LALANDE, Directeur des Ressources Humaines

Suppléants :

- M. Jérémie SAUTY, Conseiller Départemental du canton d'Auzances
- Mme Catherine GRAVERON, Conseiller Départemental du canton de Boussac
- M. Laurent DAULNY, Conseiller Départemental du canton de Dun-le-Palestel
- Mme Marie-Françoise FOURNIER, Directrice Générale Adjointe des Services du Département
- M. Vincent TUOT, Directeur Général Adjoint des Services du Département

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Titulaires :

M. JANOT Philippe (FO)
M. REIJASSE Cédric (FO)
M. GLESAZ Franck (FO)
Mme MERITET Nadine (CFDT)
Mme VERGOZ Anne-Catherine (CFDT)
M. DECARD Jacques (CGT)

Suppléants :

Mme RAHMOUNI-COUCAUD Nathalie (FO)
Mme PERROCHE Anne-Marie (FO)
M. DANGLARD Sébastien (FO)
M. PION Bruno (CFDT)
Mme Annie SAMIS (CFDT)
Mme PRADEAU Pierrette (CGT)

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Guéret, le 14 septembre 2016

POUR AMPLIATION
LE DIRECTEUR
DES RESSOURCES HUMAINES

LA PRESIDENTE DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL



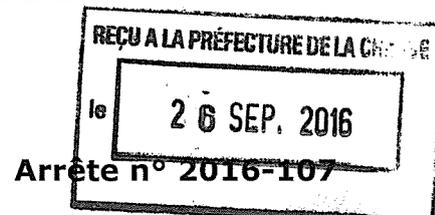
Annie LALANDE

Recueil

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

POLE JEUNESSE ET SOLIDARITES



ARRETE portant refus d'autorisation de création d'un service d'aide et d'accompagnement par la SARL MSP7

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 3221-3 et L 3221-9,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L312-1, L313-1-1 à L313-4 et D312-6 ;

Vu la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n°2015-1776 du 28 Décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu le décret n°2003-1135 du 26 novembre 2003 relatif aux modalités de création de transformation ou d'extension d'établissements et services sociaux et médico sociaux,

Vu le décret n°2016-502 du 22 Avril 2016 relatif au cahier des charges national des services d'aide et d'accompagnement à domicile et modifiant le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de déclaration ;

Vu la demande d'autorisation présentée le 5 Aout 2016 par la SARL MSP7 représentée par Madame Audrey LEMEINGRE en qualité de DIRIGEANTE de la SARL ;

CONSIDERANT que la demande d'autorisation est en contradiction avec les explications portées dans le dossier ; l'un mentionnant une vocation à intervenir sur le plan départemental et l'autre précisant une intervention circonscrite à la résidence Les Mandarines à Soumans.

CONSIDERANT que MSP7 n'a pas démontré sa connaissance du contexte social et médico-social correspondant au public auquel il s'adresse afin de situer l'action de ses services en complémentarité et en coordination avec les autres intervenants et dispositifs. L'absence de bureau ou tout au moins d'une permanence administrative régulière en Creuse est difficilement compatible avec la proximité nécessaire pour permettre un accompagnement adapté et une réactivité certaine ;

CONSIDERANT que MSP7 n'a pas élaboré de projet de service définissant les objectifs du service d'aide à domicile, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations conformément à l'article L311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT que l'ensemble des dispositions du règlement de fonctionnement n'est pas adapté aux modalités spécifiques d'exploitation de la résidence et n'est pas conforme à l'article L 311-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

CONSIDERANT que le livret d'accueil remis par la SARL MSP7 n'est pas complet. Il ne comporte pas les périodes d'intervention et les conditions générales de remplacement des intervenants en cas d'absence, les recours possibles en cas de litige à une procédure de médiation conventionnelle, la possibilité de recourir à une personne de confiance au cas où la personne accompagnée rencontre des difficultés dans la connaissance et la compréhension de ses droits, ou si elle le souhaite, pour l'accompagnement dans ses démarches.
Il manque également les coordonnées des services du président du conseil départemental territorialement compétent.

CONSIDERANT que le contrat de prestation n'est pas conforme à l'article L121-18-1 et suivants du Code de la Consommation.

CONSIDERANT que Madame Audrey LEMEINGRE, et Monsieur Stéphane DESSAINT dirigeants de la SARL MSP7 ne justifient pas des qualifications prévues aux articles D312-176-6 à D312-176-8 et D 312-176-10 du CASF et aucune mention n'indique une démarche de validation des acquis d'expérience.

Sur proposition de la Directrice Générale Adjointe du Pôle Jeunesse et Solidarités ;

ARRETE

ARTICLE 1er : L'autorisation sollicitée par la SARL MSP7, dont le siège social est situé place Albert Pestour 87380 MAGNAC BOURG , pour délivrer des services d'aide et d'accompagnement à domicile aux personnes âgées de plus de 60 ans et aux personnes en situation de handicap, pour des actions liées aux actes essentiels de la vie, au soutien à domicile, à la préservation ou la restauration de l'autonomie dans l'exercice des activités de la vie quotidienne et au maintien ou au développement des activités sociales et des liens avec l'entourage, est refusée.

ARTICLE 2 : Conformément à la réglementation en vigueur, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services du Département, la Directrice Générale Adjointe du Pôle Jeunesse et Solidarités, le responsable de l'association, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département.

GUERET, le 23 SEP. 2016

Pour ampliation

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Signé Valérie SIMONET

Pour la Présidente du Conseil Départemental
et en délégation,
la Directrice de la Coordination
et du Secrétariat Général
Pôle Jeunesse et Solidarités,

Cécile MOUTAUD

Ce recueil ne contient pas la totalité des actes du Département.

**L'intégralité des délibérations du Conseil Départemental
et de la Commission Permanente peut être consultée
dans les locaux du Conseil Départemental de la Creuse**

Secrétariat des Assemblées

Hôtel du Département – 23000 GUERET

PUBLICATION : CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

BP 250 – 2011 GUERET CEDEX

TÉL.: 05.44.30.26.75

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : GUILLAUME THIRARD